

N°14 - Mai 2012

COM' **esparre**
médoc

Bulletin municipal d'information



**NOUVELLES
PERSPECTIVES
POUR LE CENTRE-VILLE**



En mars, le Conseil municipal a voté le budget pour l'année 2012. Les dépenses engagées cette année prennent en compte les premières pierres de « Lesparre 2020 » avec la mise en œuvre du projet de revitalisation du centre-ville. La redynamisation a débuté de façon spectaculaire avec le chantier de la rue Jean-Jacques Rousseau.

Je me réjouis de constater que les passants, riverains, clients et commerçants se réapproprient déjà cette artère non encore achevée. Notre projet pour le centre-ville, porté par l'ensemble des conseillers et par les associations des commerçants et artisans, permettra ainsi de favoriser le développement économique. Des crédits ont en effet été inscrits pour financer le soutien au commerce de proximité.

Ce budget témoigne de notre volonté pour Lesparre. Qualifié par les élus d'« ambitieux et courageux », il nous permettra de poursuivre la dynamique engagée depuis le début du mandat. Nous poursuivons nos efforts de gestion, sans augmenter les taux communaux d'imposition qui sont maintenus à leur niveau de 2009. Nous avons été en mesure de programmer des investissements pour un montant de près de 5 millions d'euros, qui amélioreront votre qualité de vie dans tous les domaines : culture, sports, commerces, enfance et dans les services au public.

Aujourd'hui, je demeure toutefois préoccupé par l'accès à la santé en Médoc. Les tensions récurrentes entre le Pavillon de la mutualité et l'Agence régionale de Santé nous ont conduits à une forte mobilisation qui a permis d'obtenir des engagements pour le futur proche. Je reste cependant convaincu que nous avons besoin, comme les autres sous-préfectures d'Aquitaine, d'un hôpital public dans lequel les élus locaux, conscients des problématiques de leur territoire, auront leur mot à dire.

Bernard Guiraud

Maire de Lesparre-Médoc,
Vice-Président de la CDC Coeur du Médoc

sommaire

Vie scolaire.....	3
Finances.....	4
Projets.....	5
Lesparre 2020.....	6
Vie économique.....	8
Lesparre pratique.....	10
Action sociale.....	11
Tribune libre.....	12
Vie associative.....	13
Sports.....	14
Animations été.....	15

Directeur de la publication :
Bernard GUIRAUD

Rédaction et coordination :
Mélisande Armagnague,
Jean-Luc Fourton, Séverine
Avril, Jean-Luc Laporte,
Jean-Charles Daudou.

Conception/Impression :
L'apostrophe - Lesparre

Crédits photos :
Ville de Lesparre-Médoc, CCAS de
Lesparre-Médoc, J.-L. Fourton,
S. Avril, Sam athlétisme, Sam Basket-
ball, Martine Palisse, Claude Perrot
(COSS 33) Football District Gironde
Atlantique, Sam Basketball

**Programme
animations
de l'été 2012
détachable
(en couverture)**



ÉCOLE ANNE-FRANK : EXPOSITIONS ET DOCUMENTATION POUR LES ENFANTS ET LEURS ENSEIGNANTS

En début d'année, l'école maternelle Anne-Frank a fait l'objet de deux inaugurations qui se sont traduites par la création d'une rue et d'une place, à l'entrée du coin lecture.

Ouverture du Point Relais du Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) :

Ce service de proximité permet aux enseignants du primaire et du secondaire d'emprunter des ouvrages gratuitement. La permanence a été adaptée au territoire, ouverte une journée par mois. Elle est donc assurée depuis la rentrée de septembre par Émilie TASSEL le second mercredi du mois, entre 10 heures et 16 heures.

A l'occasion de l'inauguration, la Directrice du CDDP a remercié les élus de Lesparre pour avoir participé activement à la création de ce Point relais. Les représentants du Conseil général et de l'Éducation nationale ont fait part de leur satisfaction quant à la mise en place de ce service à Lesparre, dans les mêmes locaux que l'Artothèque.



Inauguration de l'exposition « Espaces en valeurs » :

Peu de temps après, ce sont des œuvres d'artistes locaux, proposées par le Conseil général, qui ont pris leurs quartiers à l'Artothèque. A travers différentes techniques (gravure, collages, etc.),

des paysages ou autres formes se créent en noir et blanc pour laisser place à l'imagination. Le maire de Lesparre, Bernard Guiraud, a souligné l'importance de favoriser l'accès aux arts et à la culture dès le plus jeune âge.

« Nous avons soutenu, il y a quelques temps, les enseignantes de l'école Anne Frank qui se sont fortement mobilisées pour conserver l'artothèque.

Je constate aujourd'hui que c'est un succès. Le Conseil général s'implique de plus en plus dans son développement et permet aux enfants de découvrir des œuvres et de s'éveiller à l'art. L'inauguration du point relais fait partie intégrante de notre politique communale en matière d'accès aux services : permettre à tous de bénéficier de services publics de qualité sans quitter le Médoc. Tous les enseignants de la presqu'île sont concernés par ce point relais du Centre départemental de documentation pédagogique. »

*Jean-Luc Fourton,
Premier adjoint en charge de la
vie scolaire*

Dictionnaire des écoliers

L'inauguration du point relais était aussi l'occasion de féliciter les élèves de l'école Pierre-et-Marie-Curie qui ont participé à l'élaboration d'un



« Dictionnaire des écoliers de France ». Cet ouvrage a la particularité d'avoir été intégralement conçu avec les textes des élèves de primaire.

Prélèvement automatique cantine et garderie

Finies les factures oubliées ! Pensez au prélèvement automatique pour régler en toute tranquillité vos factures de restauration et d'accueil périscolaire. Ce moyen de paiement est gratuit, sûr et pratique. A demander d'urgence en mairie !

Inscriptions Scolaires 2012-2013 :

Votre enfant entre à l'école (maternelle, élémentaire) ou change d'école ?

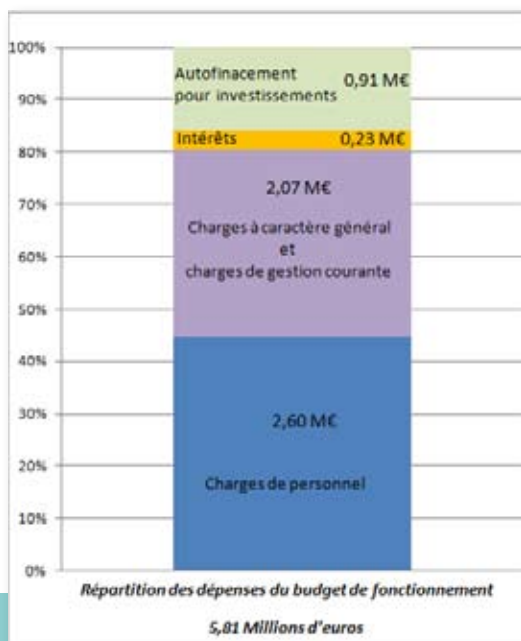
Les inscriptions sont ouvertes du 10 avril au 29 juin. Vous êtes invités à retirer un formulaire dans les écoles ou en mairie. Toutes les infos sur www.mairie-lesparre.fr/toutes-vos-demarches

BUDGET 2012

L'ensemble des budgets de la commune, ce sont près de 13 millions d'euros gérés par le Conseil municipal.

Les budgets primitifs de la commune pour l'année 2012 ont été approuvés en séance du Conseil municipal le 22 mars dernier. Ils ont été élaborés dans le respect des préconisations effectuées au sein des différentes commissions municipales et du débat d'orientations budgétaires qui avait eu lieu lors de la séance du 29 février. Pour la seconde année consécutive, le groupe « Lesparre Cœur Médoc avec vous » a voté le budget avec la majorité.

Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2012 :



Pas d'augmentation de l'impôt « ménages »

Les taux qui ont été proposés au Conseil municipal restent identiques depuis 2009 pour les taxes d'habitation (15,90%), sur le foncier bâti (21,54%) et non bâti (60,55%). Dans un contexte national de crise économique et de perte du pouvoir d'achat, cette stabilité des impôts a vocation à ne pas alourdir davantage les budgets des ménages. Elle impose toutefois à la commune, une rigueur de gestion d'autant plus forte que les charges sont, comme pour les familles, en constante augmentation : hausse de l'électricité, du carburant, de la papeterie, etc.

Soutien au tissu associatif local et au développement économique :

Le montant des subventions s'élèvera en 2012 à 117 000 € pour le Centre communal d'action sociale et 259 370 € pour les associations et le soutien au commerce de proximité.

Cette somme, en constante augmentation depuis 2008 vise à soutenir les acteurs locaux en matière de :

- Action sociale,
- Culture,
- Sport et loisirs,
- Développement économique.

Le soutien aux associations lesparraïnes, c'est aussi plus de 300 000 € alloués chaque année aux dépenses de chauffage et d'électricité dans les salles communales, prêt et transport de matériel, montage et démontage de structures, supports de communication et frais de personnel.



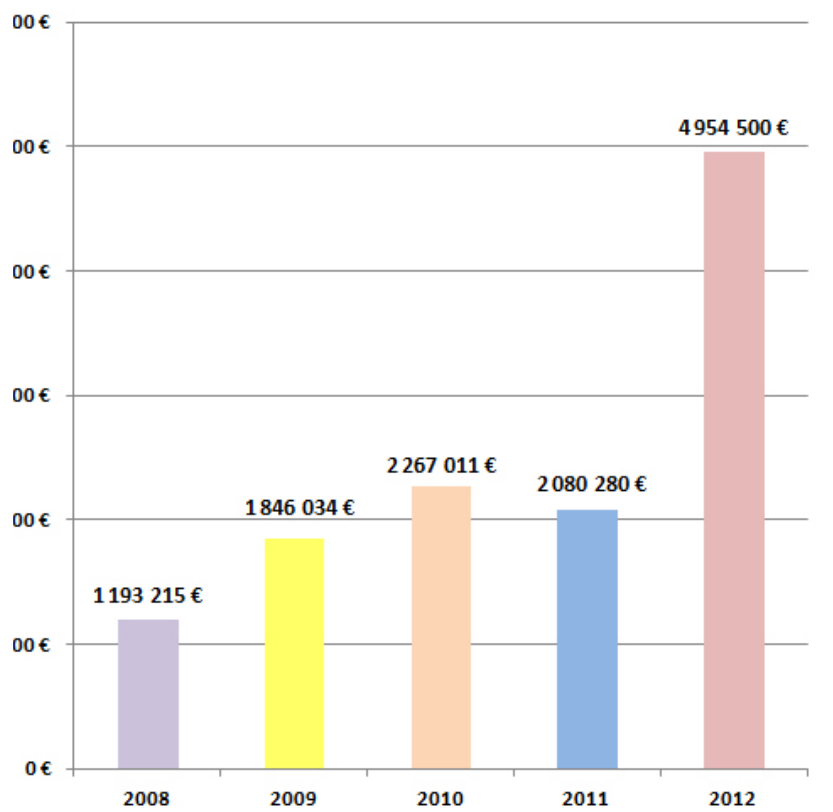
DÉPENSES ET RECETTES DES COMMUNES DE MÊME CATÉGORIE DÉMOGRAPHIQUE :

En comparaison de la moyenne nationale pour une commune de 5 000 à 10 000 habitants, le ratio des dépenses d'équipement s'établit pour Lesparre à 867 € par habitant, contre 332 € pour la moyenne des communes de même catégorie démographique. Il témoigne de la volonté communale d'investir pour l'avenir de Lesparre.

	Valeur à Lesparre	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	856 € / habitant	950 € / hab
Produit des impositions directes / population	381 € / hab	445 € / hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	951 € / hab	1145 € / hab
Dépenses d'équipement brut / population	867 € / hab	332 € / hab
Encours de la dette / population	607 € / hab	927 € / hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.46	0.53

LES INVESTISSEMENTS VOTÉS POUR 2012

Les dépenses réelles d'investissement de la commune :



Elles sont en progression depuis 2008. Elles reflètent l'ambition de la municipalité pour la commune.

En 2012 :

Poursuite des chantiers engagés en 2011 (1,3M€) :

- Mise en conformité des réseaux secs et humides (rue Jean-Jacques Rousseau, place Foch et rues adjacentes)
- Restauration de la flèche et du clocher de l'église de Saint-Trélody
- 2^{ème} tranche du plan pluriannuel de restauration de la Tour de l'Honneur
- Extension du Club House, création d'une Maison des Sports

Les principaux projets d'investissement de 2012 (3,58M€) :

- Travaux de voirie et d'embellissement de la rue Jean Jacques Rousseau, place Foch et rues adjacentes
- Création d'un parc de stationnement de 100 places, rue Eugène Marcou
- Construction de vestiaires pour le terrain de Cayenne (Plaine des sports)
- Poursuite de la restauration de la Tour de l'Honneur
- Cinéma : rénovation suite à l'incendie, mise en accessibilité et aménagement de l'étage
- Travaux de conservation et d'aménagement dans l'ancien tribunal pour l'hébergement du Centre culturel de Lesparre
- Agrandissement de l'aire de jeux du square Ronsard



FOCUS :

L'ancien Tribunal accueillera le Centre culturel de Lesparre

Depuis la fermeture du Tribunal d'Instance en 2009, nombreuses étaient les suggestions visant à donner une nouvelle destination au bâtiment devenu vide. Durant plus de deux ans, il aura ponctuellement permis d'accueillir certains services publics : vaccinations contre la grippe H1N1, commémorations, formations.

Dans le contexte de l'incendie survenu au Molière au mois de novembre dernier, il devenait urgent de proposer de nouveaux locaux au Centre culturel de Lesparre.

L'ancien tribunal permettra enfin à l'association de regrouper en un seul lieu l'ensemble des ateliers, les bureaux, une salle de danse et des vestiaires, ainsi qu'une salle de spectacles.

Ce choix renforcera la volonté municipale de mettre en valeur le « quartier XIX^{ème} » et l'accompagner dans l'affirmation de sa vocation culturelle et contribuerait à la redynamisation du cœur de ville. Il est également important de souligner que cette nouvelle destination du tribunal contribuera fortement à la préservation de ce bâtiment remarquable, dont on sait qu'inoccupé, il se dégrade rapidement.

Lesparre 2020

RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU : LES PREMIÈRES PIERRES ENFIN POSÉES

Le chantier en surface, dont la maîtrise d'œuvre est gérée directement par la Ville, a débuté le 27 février. Le projet présenté lors de la réunion publique du 12 mars puis sur le stand du Salon SESAM a donc commencé à prendre forme. Très vite, les passants ont découvert le futur visage de cette artère essentielle au cœur de ville. Explications en images.



Création du parc de stationnement de 100 places.

FISAC : Les « aides directes » aux artisans et commerçants du centre-ville



En février dernier, les services de l'État ont accusé réception du dossier de candidature de la Ville de Lesparre pour le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (Fisac).

Ce dossier va permettre aux artisans et commerçants de bénéficier dès cette année de subventions de la commune pour la modernisation de leurs locaux et d'aides de l'État en 2013.

Ces subventions, aussi appelées « **aides directes** » ont également pour objectif global de **renforcer l'attractivité du centre-ville**, en offrant à la clientèle des commerces de qualité. La modernisation des locaux intervient ainsi dans la continuité et la complémentarité de la politique de rénovation urbaine engagée par la Ville dans la rue Jean-Jacques Rousseau. Les aides directes font l'objet d'une priorité dans le programme d'action « Fisac » élaboré par la commune. Afin de permettre aux artisans et commerçants d'entreprendre au plus vite leurs travaux, une somme de 22 500 € a ainsi été inscrite au budget primitif 2012. Ce montant sera réparti entre les différents dossiers sélectionnés. La subvention communale pourra atteindre 15 % des dépenses engagées ; la subvention « État » devrait être versée l'an prochain à hauteur de 15 % également.

Qui peut bénéficier des aides directes ?

Sont éligibles aux aides directes, les entreprises :

- Qui ont une activité artisanale, commerciale ou de service, référencée par la Chambre des métiers et de l'Artisanat ou par la CCI,
- Ayant un chiffre d'affaire annuel inférieur à 1 000 000 € HT (toutes sociétés confondues),
- Regroupant moins de vingt personnes dans l'ensemble de leurs établissements,
- Ne relevant pas d'une chaîne de commerces intégrés,
- Etant à jour de leurs cotisations sociales et charges fiscales,

- N'ayant pas commencé les travaux avant d'avoir déposé un dossier et reçu l'accord de la commission FISAC.

Sont exclues :

- Les professions libérales et pharmacies,
- Les activités liées au tourisme, comme les emplacements destinés à accueillir les campeurs, les restaurants gastronomiques et les hôtels-restaurants.

En revanche, peuvent être éligibles les cafés, ainsi que les restaurants, lorsque l'essentiel de leurs prestations s'adressent à la population locale.

Quels types de travaux sont éligibles ?

Peuvent bénéficier des aides directes les artisans et commerçants effectuant des travaux liés à :

- La rénovation des vitrines et façades,
- La modernisation des locaux d'activité,
- La mise en sécurité des locaux,
- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Quelle est la procédure à suivre ?

Les dossiers sont à retirer et à déposer en mairie auprès de la chargée de mission « Fisac ».

Une commission communale « Fisac », regroupant des conseillers municipaux et des représentants de l'État et des chambres consulaires, se réunira prochainement pour sélectionner les candidatures et examiner la recevabilité des dossiers. La priorité sera donnée aux commerces de la rue Jean-Jacques Rousseau, mais l'ensemble des chefs d'entreprise du centre-ville sont susceptibles de pouvoir en bénéficier.

Les projets ainsi retenus (environ une dizaine pour 2012) pourront ensuite bénéficier des subventions mentionnées ci-dessus.

Comment et quand seront versées les aides ?

Les aides prendront la forme de subvention.

La moitié de la subvention sera versée au commerçant ou à l'artisan à la fin des travaux par la Ville, sur présentation

de factures acquittées en fonction de l'éligibilité des dépenses (conformité avec le dossier déposé).

La subvention de l'État pourra être versée au plus tôt au 1er trimestre 2013.

La commission Fisac pourra être amenée à visiter les locaux des commerçants ayant réalisé les travaux afin de vérifier la conformité du projet.

Accompagnement dans le choix des travaux à entreprendre

Si vous êtes commerçant ou artisan, et que vous souhaitez entreprendre des travaux de modernisation afin de rendre votre activité plus attractive et ainsi espérer augmenter la fréquentation de votre commerce, mais que vous ignorez par quoi commencer ou quoi faire, un bilan conseil peut être réalisé par la chambre des métiers et subventionné en partie par le FISAC. Ce bilan vous permettra de cibler les travaux urgents et ayant le plus d'impact sur votre activité.

Rappel : L'accessibilité (personnes à mobilité réduite) à tous les établissements recevant du public (ERP) doit impérativement être mise en œuvre avant le 1er janvier 2015.

Autorisations au titre de l'Urbanisme

La réalisation des investissements devra se faire en conformité avec les règles de l'urbanisme. Les commerçants ou artisans sollicitant une aide Fisac devront ainsi se rapprocher du service urbanisme de la commune afin de remplir les demandes d'autorisation préalables nécessaires.

Présentation du dispositif des aides directes lors de la réunion publique du 12 mars.



Salon SESAM : Réussite de la seconde édition !

La Ville de Lesparre s'est de nouveau pleinement impliquée dans la préparation et le déroulement du second salon économique du Médoc. C'est en effet une parfaite collaboration entre le Club des Entrepreneurs du Médoc et l'équipe municipale qui a permis de doubler la fréquentation par rapport à l'an dernier. La commune a également favorisé l'organisation, pour la première fois à Lesparre, de la « bourse aux emplois saisonniers » de Pôle emploi. Durant trois jours, un public très varié aura donc fréquenté les différents stands : entrepreneurs, élus du

territoire, lycéens et collégiens, représentants des services publics locaux, familles et demandeurs d'emplois.

Une Ville au plus près des entreprises :

Le choix de l'attractivité

C'était pour la commune, l'occasion de présenter le projet de requalification du centre-ville. Durant trois jours, élus et agents communaux se sont mobilisés pour présenter au public et aux investisseurs, le nouvel aménagement de la rue Jean-Jacques Rousseau ainsi que le mécanisme des aides directes.



Les « forces vives du Médoc » présentées au Préfet de région, à la Députée et aux autres élus du territoire, par Michel Dufour, Président du Club des entrepreneurs et Bernard Guiraud, Maire de Lesparre.

NOUVEAUX COMMERCES à Lesparre :

ARTI CE,

Les avantages d'un vrai comité d'entreprises, aussi pour les TPE !

Le concept lancé début mars par Lionel Polcri est très original : il consiste à mutualiser les besoins des petites entreprises locales pour faire bénéficier à leurs salariés (et conjoints !) de nombreux avantages. Sur le plan national, il propose, comme dans les grandes entreprises, des entrées à tarif réduit sur les spectacles et parcs d'attraction et des séjours de vacances à prix très attractifs. Au niveau local, il permet d'obtenir des réductions auprès des acteurs médocains : associations, commerçants et artisans.
6 b. rue A. Guichenet,
06 84 04 24 68, lionel@arti-ce.fr

ATTILA,

Ramontage, chauffage, traitement des toitures, façades et terrasses, dégraissage des hottes aspirantes.

La société de Jean-Marc Courrian emménage à Lesparre. Elle propose notamment un nouveau système de chauffage : le poêle à granulés de bois qui a l'avantage d'être économe en énergie et d'utiliser la biomasse, énergie verte.
14, avenue de Bordeaux,
05 56 41 05 91,
contact@attila-medoc.com

CHARLIZÉE,

Chaussures et accessoires.

La gérante de cette nouvelle boutique de chaussures et d'accessoires a fait le pari de la modernité en s'installant au
39, rue Jean-Jacques Rousseau.
06 77 23 54 17.

PASCAL DE SOUSA,

Spécialiste du bâtiment.

Maçonnerie, démolition, rénovation, clôtures, barrières, terrasses et divers.
37b., rue des moulins,
05 56 09 39 48
entreprise.desousa-pascal@hotmail.fr

RIAD FEZ,

Spécialités marocaines.

Couscous, tajines, pâtisseries, thé. Sur place et à emporter, ouvert tous les jours.
En face de la gare SNCF, 9 pl. des Martyrs de la Résistance
06 47 56 14 72

NATURE ET LOISIRS

980 m² de rayons destinés aux passionnés et amateurs de chasse, pêche, randonnée, jardinage et bricolage.
164, rte de Bordeaux.



Le stand de la Ville.



Succès de la Bourse aux emplois saisonniers.

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Lutter contre la pollution visuelle :

Par délibération du 17 juin 2010, le conseil municipal avait acté la substitution des anciennes taxes sur la publicité par la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Instaurée depuis le 1^{er} janvier 2009, cette taxe a vocation à améliorer notre cadre de vie en limitant l'impact visuel des enseignes et publicités sur notre environnement.

Un nombre et une surface de supports publicitaires parfois excessifs :

L'instauration de cette taxe a vocation, à travers des tarifs prohibitifs, à inciter les dirigeants d'entreprise à limiter leurs supports publicitaires, enseignes et pré-enseignes (signalétique

directionnelle) dont le nombre et la surface se révèlent parfois excessifs et sans réel effet sur le consommateur. Toutes les entreprises qui proposent des supports publicitaires, enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation, sur la commune de Lesparre, sont assujetties à cette taxe.

Les aménagements de la taxe :

Toutefois, cette taxe pouvait paraître incomplète et perfectible aux yeux des collectivités et des contribuables. En décembre 2011, le législateur a mis en place des aménagements en excluant certains dispositifs et en augmentant les possibilités d'exonérations et de réfections. Après une concertation avec plusieurs contributeurs de la TLPE sur la commune, le maire

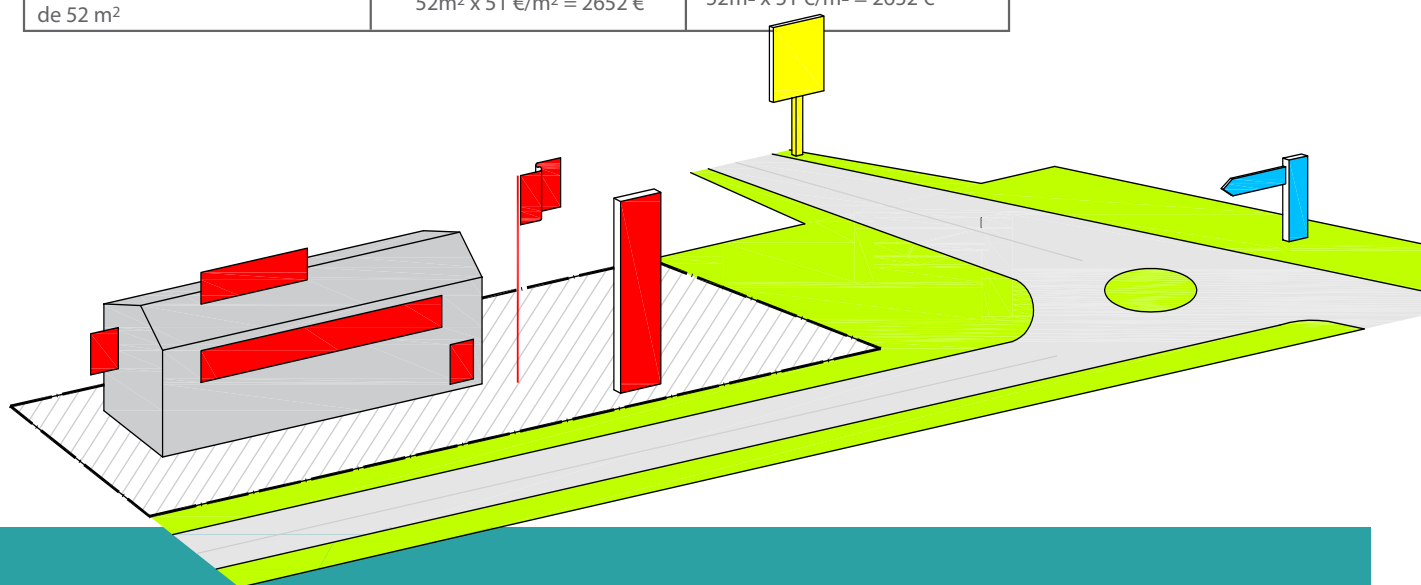
a proposé au conseil municipal d'assouplir les modalités de cette taxe. Une nouvelle délibération a donc été prise le 22 mars 2012.

Ce qui change :

Sont désormais exclus du dispositif les supports résultant d'une obligation légale, réglementaires ou imposés par une convention avec l'Etat, les supports relatifs à la localisation des professions réglementées, les signalétiques directionnelles ainsi que les informations relatives à la localisation de services à caractère public. De même, sont exonérés les horaires d'ouverture ou les moyens de paiement acceptés, les tarifs, dès lors que la superficie cumulée des supports ou partie de supports concernés est inférieure ou égale à 1 m².

Exemples	Tarif 2012 avant la délibération	Tarif 2012 après la délibération
1 seule enseigne de 11 m ²	11 m ² x 15 €/m ² = 165 €	0 €
1 ou plusieurs enseignes dont la surface totale atteint 18 m ²	18 m ² x 15 €/m ² = 270 €	18 m ² x 15 €/m ² x 50 % = 135 €
Une surface totale d'enseignes de 52 m ²	52 m ² x 51 €/m ² = 2652 €	52 m ² x 51 €/m ² = 2652 €

- Enseignes
- Pré-enseignes
- Dispositifs publicitaires



Pensez à déclarer en mairie, chaque année avant le 1^{er} mars, l'ensemble de vos supports !
Pour la TLPE 2011 et 2012, les déclarations pourront être reçues jusqu'au 30 juin 2012.
Retrouvez en ligne la notice complète qui vous aidera à effectuer votre déclaration :
www.mairie-lesparre.fr

Rappel : tout dispositif publicitaire doit faire l'objet d'une déclaration en mairie et respecter les normes en vigueur.

MATERNITÉ DE LESPARRE

Élus et citoyens s'unissent pour obtenir des engagements de l'État et du Pavillon de la mutualité :

- Assurer la présence de médecins et d'infirmières dans les spécialités indispensables (urgentistes, obstétriciens, anesthésistes, chirurgiens viscéraux, etc.)
- Conserver l'ouverture du bloc opératoire pour effectuer toutes sortes d'opérations y compris en urgence
- Maintenir les financements de l'État pour les urgences et la maternité
- Rappeler à l'État et le Pavillon de la Mutualité qu'une vie n'a pas de prix
- Sensibiliser l'État et le Pavillon de la Mutualité sur les questions de déplacements en Médoc et l'éloignement avec les services hospitaliers de Bordeaux

Les services de santé présents sur notre territoire sont essentiels. Ils sont reconnus par les classements nationaux pour leur bonne qualité (maternité, maladies nosocomiales, etc.). Ils représentent des emplois pour des centaines de familles. Ils sont indispensables à l'avenir

du Médoc. Il n'est pas possible d'envisager notre territoire sans maternité, sans services d'urgences, sans accès aux soins. Profitons de notre clinique et mobilisons-nous pour la faire vivre ! Toutes les infos du collectif sur <http://collectif33.canalblog.com>



CES DERNIERS MOIS :

- **Décembre 2011** : Le maire de Lesparre reçoit tour à tour les différents acteurs de la Clinique : le directeur, les médecins, les représentants syndicaux. Il alerte la Députée.
- **12 janvier 2012** : Une réunion est organisée en mairie par Pascale Got, Députée qui informe les élus du territoire de la situation. Un courrier, signé de 22 élus médocains, est adressé à l'Agence régionale de Santé.
- **25 janvier** : Le maire présente la situation en séance du Conseil municipal.
- **9 février** : Le maire rencontre le collectif citoyen.
- **7 mars** : Réunion publique organisée par le collectif citoyen à Saint-Trélody.
- **17 mars** : Manifestation organisée par le collectif citoyen qui est reçue par la Sous-Préfète et l'Agence régionale de Santé.
- **20 mars** : Réunion en mairie en présence de l'Agence régionale de Santé et les élus du territoire. L'Agence régionale de santé s'engage sur le financement des services publics, à la condition que le Pavillon de la Mutualité lui rende des comptes.

CHANGEMENT DE DÉLÉGATIONS

Suite à la démission de Damien Condemine en tant qu'adjoint au maire, certaines délégations ont été réattribuées au sein du conseil municipal :

Jean-Luc Fourton (1^{er} adjoint) : finances, voirie et bâtiments communaux,
Brigitte Holle : action sociale, logement, vie scolaire et périscolaire,
Jean-Luc Laporte : sports, jeunesse, accessibilité et personnel communal.

CINÉMA : BATAILLE D'EXPERTS

Depuis l'incendie survenu dans la nuit du 12 au 13 novembre, les Lesparrais se voient privés de leurs confortables sièges de cinéma. La Ville a provisoirement mis à disposition de la société Artec, l'Espace François Mitterrand afin de poursuivre les projections hebdomadaires. Les services municipaux ont effectué l'ensemble des démarches

nécessaires à une reprise rapide des activités dans le bâtiment. Le Conseil municipal a par ailleurs voté des crédits pour achever la mise en accessibilité du bâtiment.

Une décision qui tarde à être prise. A l'heure actuelle, nous sommes tous en attente d'un accord entre les experts d'assurances des établissements concernés par le sinistre : la Ville,

propriétaire des lieux, Artec, exploitant le cinéma et le Centre culturel qui utilisait des locaux à l'étage. Sans le feu vert des assurances, rien ne peut, pour le moment, être entrepris. Les élus et les services en charge du dossier restent particulièrement attentifs et ne relâchent pas la pression sur les assurances.

Le Centre communal d'action sociale accompagne aussi vos déplacements !

En milieu rural, le Centre communal d'action sociale peut apporter une réponse aux personnes qui ne sont pas en mesure de se déplacer seules ou qui n'ont pas de moyen de locomotion. Quelques exemples.

Le minibus du CCAS victime de son succès :

Le minibus acquis l'an dernier pour transporter les personnes âgées et/ou à mobilité réduite permet d'assurer les déplacements pour les animations « séniors » tous les lundis. Il les transporte également les mardis et samedis matin pour les courses (marché de la place Gambetta et supermarché) et le troisième mercredi de chaque mois jusqu'au marché de Saint-Vivien de Médoc.

Aide au permis de conduire :

Pour passer leur permis de conduire et se déplacer seuls, le CCAS de Lesparre a mis en place une aide aux personnes qui disposent de peu de ressources, sous conditions.

TRD33 : Le transport rural à la demande :

La mission du transport rural à la demande est de faciliter la mobilité de tous en milieu rural, par un accompagnement adapté.

« TRD33 » propose un transport accompagné vers des structures telles que des établissements médicaux, sociaux ou associations.

Le transport doit être commandé auprès du Centre communal d'action sociale au plus tard 72 heures avant la date du rendez-vous.

Une participation financière sera calculée selon un barème soumis aux conditions de ressources du foyer.

Opération « Bus Plage » :

Le principe de cette opération, mise en place par le Conseil général, la société CITRAM et les Centres

communaux d'action sociale, vise à permettre aux jeunes de moins de 20 ans et aux familles (1 adulte + 1 enfant) de bénéficier d'un aller-retour vers les plages girondines, au prix unique de 2 €.

Demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux :

Carte régionale « Sésame »

La région Aquitaine a mis en place le dispositif tarifaire « Sésame » pour favoriser la recherche d'emploi et faciliter l'accès des personnes les plus démunies au réseau TER Aquitaine. La carte Sésame, valable un an, est assortie d'un chéquier de 24 voyages gratuits.

Carte départementale « Horizon »

Mise en place par le Conseil général de la Gironde, la carte Horizon est réservée aux personnes dont le revenu mensuel, personnel ou familial est inférieur à 70 % du SMIC net. Elle leur offre la possibilité de voyager sur tout le réseau TransGironde sans limitation, avec une réduction de 90 %.

Pour retirer les formulaires et obtenir davantage des précisions sur l'ensemble de ces dispositifs, vous pouvez contacter le CCAS au 05 56 73 21 00.

Le minibus, décoré par petits et grands, à l'occasion de « Générations en fête ».



Repas des aînés

Le 8 février dernier, 210 repas étaient offerts par le CCAS aux Lesparrais de 70 ans et plus accompagnés de leurs conjoints.



Plan « canicule, grand froid »

Dans le cadre du plan « canicule, grand froid », le CCAS actualise le recensement des personnes dites « fragiles » du fait de leur âge, leur maladie, ou encore leur isolement. Ces personnes ou leurs proches (amis, voisins, soignants) sont invités à prendre attache auprès du CCAS.

A venir :

- Tous les lundis, les animations « séniors » : thés dansants, visites, ateliers mémoire et jeux de société
- **Générations en fête**, dont la troisième édition se déroulera le vendredi 11 mai à Saint-Trélody.

Groupe « Lesparre Cœur Médoc avec vous »

Défense des Retraites

Il nous semble vital que tous, actifs et non actifs, puissions accompagner l'Union Française des Retraités (UFR) - membre de la Confédération Française des Retraités (CFR) et son million et demi d'adhérents -, dans ses actions de préservation et de défense du Régime de Retraites par Répartition et partant, de nos droits. Sans entrer ici dans un inventaire à la Prévert, nous pouvons résumer le point central de cette mobilisation nécessaire, à savoir : la nécessité d'entreprendre une grande réforme des retraites, aboutissant à un régime universel en remplacement de la « foulditude » actuelle de « micro-régimes ».

Ce thème central, politiquement et socialement fort, introduirait plus de justice et permettrait une avancée certaine, notamment en mettant fin à la « cassure », pour ne pas dire à la confrontation entre les entre les secteurs privés et publics, dont les régimes sont très diversifiés et souvent trop déséquilibrés.

Chacun d'entre nous, actif, simple retraité ou décideur politique, doit se sentir

concerné. C'est pour cette raison que l'UFR Gironde est présente à la Foire de Bordeaux, afin de mieux se faire connaître et présenter ses propositions de réforme. N'hésitons pas à la contacter, pour mieux comprendre les enjeux et nous positionner en toute connaissance de cause

« Retrouvez l'UFR 33 à la Foire de Bordeaux du 12 au 15 mai »

Devenir de la Clinique

La clinique Mutualiste, au fil des ans est devenue incontournable et irremplaçable en Médoc, pour mieux sécuriser notre cadre de vie et le rendre encore plus attractif. Cela posé, à la lumière des dernières années de son histoire, souvent fortement agitée, a-t-elle pour vocation des rester « ad vitam aeternam » dans le secteur privé ? N'est-elle pas devenue un véritable service public ? Ne peut-on la considérer comme tel ? Si oui, ce que nous croyons fortement, ne peut-on agir en conséquence et l'intégrer au service public ? Il nous intéresserait de connaître l'avis de nos concitoyens !!

*Jean-Claude Laparlière,
Manuella Dubos, Jean Cazaux
Conseillers Municipaux*

Groupe « La Voix de gauche »

«NON A LA FERMETURE DE LA MATERNITÉ»

C'est ainsi que titre le journal Sud Ouest, un des 3 dossiers vus récemment avec le maire Bernard Guiraud.

C'est aussi le nom que s'est donné un collectif qui s'est constitué pour défendre la maternité de la Polyclinique.

La maternité semble être en danger, comme l'ont titrés nos journaux locaux, suite à la sonnette d'alarme tirée par des délégués syndicaux, médecins de l'établissement, et maintenant ce collectif.

En réalité, nous ne savons pas grand chose de plus, que ce que les acteurs, qui interviennent dans ce dossier, veulent bien nous en dire.

Notre maire, on nous l'apprend, vient de recevoir ce collectif qui s'alarme du risque de fermeture de la maternité. Mais B. GUIRAUD s'empresse de dire, « aucune des personnes reçues ne peut affirmer la réalité de cette fermeture ».....

Il ajoute, que leurs démarches sont faites à titre préventif, pour ne pas qu'un jour on se retrouve au pied du mur d'une fermeture, qui selon le maire de Lesparre serait une « catastrophe pour le territoire »,

mais agit-il efficacement ? Il avance que des démarches sont faites pour l'éviter. Nous serions curieux de savoir ce qui a été fait, et demandons ce que sont ces mesures préventives ?

Quels leviers sont à la disposition de la mairie, pour agir ? afin d'influer sur les décisions du Pavillon de la Mutualité, propriétaire de la Polyclinique et de l'ARS (Agence Régionale de Santé) décideur en matière de santé dans chaque région pour le compte du MINISTÈRE.

Il semble hélas ! que ce qui a été dit par notre élu soit un aveu d'impuissance.

Dans un contexte général de rigueur, l'inquiétude pour notre territoire est réelle, et mérite que l'action pour le maintien des services comme celui de la maternité ne suive pas le chemin du TRIBUNAL D'INSTANCE de Lesparre qui en son temps a disparu par manque de concertation des élus avec la population et par manque à titre «préventif» de réseaux politiques sérieux et efficaces.

*Nicole Doursenot-Mouton (PG),
Serge Borghesi (PC),
Danielle Bolleau (PS)*

Groupe « Union Lesparre-Médoc »

SE PREPARER AUX RISQUES PLUTÔT QUE PRA- TIQUER LA POLITIQUE DE L'AUTRUCHE

Dans un précédent article (COM'LESPARRE n° 11 de juin 2011), j'attirais l'attention sur l'une des responsabilités majeures d'un maire, à savoir ASSURER LA SECURITE des personnes et des biens sur le territoire de sa commune. La première disposition préalable qu'il a à prendre pour cela, consiste à définir, dans un document à l'usage de la municipalité et ouvert au public, les mesures à appliquer d'urgence en cas d'accident ou de calamité susceptible de causer des dommages sur sa commune. Ce document, rendu obligatoire pour toutes les communes depuis 2005, dénommé PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.) sert à décliner, en les adaptant aux particularités locales, les plans d'intervention nationaux et départementaux. Il a pour buts essentiels :

- d' INFORMER la population sur la nature, l'apparition et l'évolution d'un danger possible,
- de DEFINIR les MESURES d'URGENCE à appliquer par la municipalité et les citoyens,
- d'APPORTER l'ASSISTANCE aux personnes en difficulté (soutien logistique, évacuation, hébergement, etc...). Après plusieurs rappels incitatifs de la sous-préfecture, LESPARRE vient enfin de sortir son P.C.S. : il a été soumis au conseil municipal le 25 janvier dernier, sans même faire l'objet d'une présentation détaillée en séance. Pour l'avoir consulté, j'ai estimé que ce document, trop vague et incomplet, ne répondait que très imparfaitement à ses objectifs ; je ne l'ai donc pas approuvé. Tout d'abord sa rédaction a été réalisée sans y associer un maximum d'élus; leurs compétences diverses auraient pourtant été bien utiles pour améliorer son contenu et, par la suite, en assurer une large diffusion auprès de nos concitoyens. Com-

bien de Lesparrais ont-ils entendu parler de ce P.C.S. et, plus important, combien ont reçu un début d' information sur les règles préventives à observer face à tel ou tel risque majeur susceptible de survenir ? Et puis ce P.C.S. présente le défaut majeur de négliger une menace qu'il est irresponsable de ne pas prendre en compte : le risque nucléaire. Certes Lesparre, situé à 20 Km à vol d'oiseau de la centrale du Blayais, ne fait pas partie des 19 communes incluses dans un rayon de 10 Km de la centrale qui sont soumises au Périmètre Particulier d'Intervention. Faut-il pour autant passer sous silence les quelques précautions élémentaires à prendre en cas de menace de retombées radioactives ? La limite du cercle de 10 Km est purement administrative; on a suffisamment glosé après l'accident de Tchernobyl sur ces nuages qui s'arrêtaient aux frontières pour ne pas tomber à notre tour dans ce travers ridicule. Il est encore temps de prendre en considération, avec lucidité, tous les risques potentiels, même les plus improbables, plutôt que de pratiquer la politique de l'autruche : les Lesparrais ne comprendraient pas qu'une telle démarche de transparence et de bon sens ne soit pas entreprise dans leur intérêt.

*Alain JEANTET
Conseiller Municipal*

DES AMÉRICAINS À LA RECHERCHE DE LEURS ORIGINES SE RENDENT À LESPARRE

Un article paru il y a un an dans la presse locale a attiré l'attention des descendants d'un aviateur américain dont l'avion avait été abattu en 1943 au sud de Lesparre. En janvier dernier, la famille Meyerowitz s'est rendue en France pour rencontrer ceux qui avaient recueilli et protégé leur ancêtre. A Lesparre, le réseau des anciens combattants a permis de reconstituer les pièces du puzzle.

C'est la recherche de ses origines qui a poussé la famille Meyerowitz, américaine depuis plusieurs générations, à se rendre à Lesparre en janvier dernier. Leur père et grand-père, Arthur, avait en effet séjourné brièvement sur notre commune après que son avion avait été abattu en décembre 1943 par des tirs allemands. Trois familles lesparraines lui auraient alors permis de se cacher, de se soigner et de se rendre dans le sud de la France, puis en Espagne d'où il serait reparti outre-Atlantique. Il s'agit des familles Chauvin, Michel et Delude qui résidaient

toutes dans le quartier de la rue du Palais de justice.

En début d'année, c'est donc un réseau de jeunes et moins jeunes qui s'est activé durant quelques jours pour recevoir cette famille. Les descendants de Gisèle Lacombe-Chauvin et d'André Boyer (chef du réseau de résistance « Brutus ») ont accueilli les Meyerowitz avec chaleur et les ont guidés dans la ville, tandis que messieurs de Ronceray et Degreef, anciens combattants, faisaient appel à Jean Rittener, historien et ami personnel de la famille Delude, pour remonter dans le temps.

Cette délégation franco-américaine a été reçue en mairie le 16 janvier, chacun faisant part de ses souvenirs ou d'éléments recueillis sur la période afin de reconstituer les faits. Grâce à cette mobilisation, les descendants de l'aviateur auront finalement rencontré Pierre Delude, toujours vivant, qui leur a raconté quelques anecdotes au sujet d'Arthur, et notamment comment ce dernier avait voulu, des années plus tard, offrir la robe de mariée de sa sœur, Marie-Renée Delude, pour remercier la famille de l'avoir sauvé.



CARNAVAL : SUCCÈS DE L'ÉDITION À SAINT-TRÉLODY !

Le 10 mars dernier, des centaines de super héros se sont donnés rendez-vous à Saint-Trélody. La préparation de cette belle manifestation, coordonnée entre le Centre culturel, la municipalité et de nombreux bénévoles locaux s'est avérée efficace pour répondre aux attentes des petits et des grands. Maquillage, manèges, animations musicales et concours de déguisements ont précédé le défilé qui a parcouru Saint-Trélody en grande pompe.

La Ville a offert à cette occasion, une récompense pour les plus beaux déguisements ainsi que le traditionnel goûter des affamés.

Le char représentant Tintin et le Capitaine Haddock avait été confectionné par les élèves de la MFR.

NOUVEAU : ATELIER BACKGAMMON AU CENTRE CULTUREL

Le Centre culturel de Lesparre propose depuis le 5 mars, des ateliers « Backgammon », afin d'initier jeunes et moins jeunes à ce jeu original.

Rens. au 05 56 41 13 33 ou dans les locaux provisoires du Centre culturel au 4 crs Jean Jaurès.



ATHLÉTISME : EN ROUTE POUR LES POUSSINADES !

Le « Sam athlé », ce sont 24 enfants et 25 adultes présents régulièrement aux entraînements comme aux courses.

L'an dernier, la section athlétisme a participé à de nombreux cross, courses sur routes et trails. Les plus jeunes ont couru les cross de Gujan et Villenave d'Ornon, la course des Pères-Noëls à Grayan, la Poussinade ainsi que les courses d'Arsac.

Pour la plupart, c'était une première : courir au milieu des autres, porter un dossard... et pourtant, ils ont obtenu de très bons résultats. Antony et Alizée ont ramené leurs premières coupes et médailles.

Les moins de 12 ans ont vécu leur première poussinade. Ils ont beaucoup apprécié ce genre d'épreuve. C'est pourquoi nous avons décidé de créer des poussinades à Lesparre. Elles auront lieu le 9 juin pour les catégories « éveil athlétique » et « poussin » (garçons et filles nés entre 2001 et 2005) sur la Plaine des sports.

En 2011, les « moins jeunes » ont eux aussi participé aux courses et cross des alentours, obtenant également quelques belles places et podiums.

Ils ont pris part à toutes les courses locales : les 15 km de Vertheuil, la course des galopins à Soulac, les 12 km de Beychevelle, le Semi de la Presqu'île, la course nature de Saint-Germain. Les endurants ont également trouvé leur bonheur avec les marathons des villages, de Blaye. 11 coureurs ont participé au marathon du Médoc et Marie-Josée Constant (3h54) a même obtenu la 3ème place dans la catégorie V2F.

L'équipe félicite tous ces participants, dont certains couraient sur ce type d'épreuve pour la première fois. Le club salue également les performances de José, en catégorie « vétéran 3 », qui, avec une santé que beaucoup lui envie, effectue encore des performances épatantes.

Le club a par ailleurs participé à bien d'autres courses au-delà du département. Pour les entraînements, il remercie la mairie et les agents communaux qui effectuent l'entretien des vestiaires et du marquage autour du stade de la Plaine des sports.



PAROLE DONNÉE AU SAM BASKET LESPARRE :

« Nous sommes 80 licenciés dont une soixantaine de jeunes. Les parents nous suivent dans notre projet pédagogique et tiennent la table de marque, la buvette, font des gâteaux...sans eux, rien ne serait possible.

Les équipes :

BABY de 4 à 6 ans, MINI-POUSSINS de 7 à 8 ans, POUSSINS de 9 à 10 ans, BENJAMINS de 11 à 12 ans, MINIMES de 13 à 14 ans, CADETS 15 et 16 ans et enfin les LOISIRS, ce sont des adultes (beaucoup de

parents de jeunes joueurs) qui viennent prendre du plaisir dans le cadre des entraînements et des matches amicaux.

L'encadrement technique se compose de 7 entraîneurs supervisés par le responsable technique.

Avant Noël, nous avons organisé un goûter pour lequel nous avons demandé aux enfants de ramener des jouets en bon état. Tous ces jouets étaient déposés dans le rond central au beau milieu de gymnase et les enfants (en tenue) ont fait une chaîne de solidarité pour se passer les jouets jusqu'à l'extérieur dans le véhicule du SECOURS POPULAIRE. Ils ont

pris conscience qu'ils étaient des privilégiés et ont été émus d'aider d'autres enfants dans la difficulté.

Tous les samedis, des matches se déroulent à domicile et grâce à l'achat de petits paniers, nous pouvons désormais organiser des plateaux pour les plus petits. Ces mini matches sont arbitrés par les POUSSINS, BENJAMINS et MINIMES, plus âgés.

GOÛTER DU SAM : 300 enfants présents

300 jeunes adhérents ont répondu « présent » le 7 mars dernier, à l'occasion du goûter organisé par le SAM. Un spectacle leur était proposé, avant qu'ils ne prennent possession de la scène pour suivre les rythmes endiablés des musiques de Zumba. Un goûter leur a

ensuite été offert par la commune, agrémenté de pâtisseries confectionnées par Francis Augeau, plus connu sous le nom de « Papy Chocolat ». Une fête réussie grâce à tous les bénévoles du SAM et à leur président, Christian Sonni.



mai

Tout le mois...

Concours communal des maisons fleuries

Fleurissez vos jardins et balcons et contribuez à l'embellissement de la ville !

Inscriptions en mairie :
05 56 73 21 00

Sam. 5

Cyclofolies

3 parcours en Médoc avec 2 ravitaillements. Départ Maison des Sports / Club House à 8h. Inscriptions à 7h30. Pique-nique sorti du sac, apéritif offert.
SAM cyclo : 05 56 41 08 40

Mar. 8

Commemoration de la victoire du 8 mai 1945

Cérémonie au Monument aux Morts suivie d'un apéritif à l'EFM*.
Comité d'Entente des anciens combattants :
05 56 41 07 41

Vend. 11

Générations en Fête

A partir de 13h30 à Saint-Trélody, gratuit sans réservation sauf repas du soir. Activités et animations pour tous les âges.
CCAS : 05 56 73 21 00

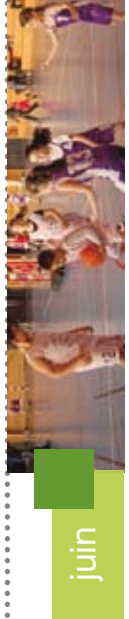
Du 13 au 20

Fête de l'Ascension

Dim. 13 : Vide grenier
Jeudi 17 : Couronnement de la Rosière, Messe en l'église de Saint-Trélody.
Fête foraine, concours de pétanque. Gratuit.

Sam. 19 :

Concours de belote.



juin

Sam. 2

Cinéma en plein air

À la Tour de l'honneur, au coucher du soleil
Mairie : 05 56 73 21 00

Sam. 2

Portes ouvertes de la MFR

Maison familiale et rurale de Lesparre, de 9h à 19h.
Entrée libre.
MFR : 05 56 41 06 79

Dim. 3

AG du Renouveau

Repas puis thé dansant avec l'orchestre Paris Guinguette. Saint-Trélody à 10h.
Renouveau du monde rural :
05 56 41 84 53

Jeu. 7

Chante École

Spectacle musical et artistique présenté par les collégiens et lycéens. EFM* à 19h30.
Entrée payante sur réservation uniquement.
Collège Les Lesques :
05 56 41 13 98

Sam. 9

Poussinades athlétisme

Épreuves de courses, sauts, lancers et relais pour les catégories « éveil athlétique » et « poussin » (garçons et filles nés entre 2001 et 2005).
Plaine des Sports à 14h.
SAM athlé : 06 61 48 48 10

Jeudi 14

Remise des prix du concours communal des maisons fleuries

N'oubliez pas de vous inscrire durant tout le mois de mai !
Mairie : 05 56 73 21 00

Dim. 24

Fête du SAM

Activités multisports (rando cyclo et pédestre, et mini tournois) réservé aux adhérents. Gratuit, plaine des sports.
SAM Omnisports :
05 56 41 81 99

Du 28 au 1^{er}

Le Centre culturel fait la fête

Jeu. 28 : Théâtre enfants et adultes
Vend. 29 : Hip hop

Sam. 30 : Repas des adhérents, défilé des créations couture, danse de salon, danse orientale, salsa, flamenco et sévillanes, country.

Dim. 1^{er} : danse classique EFM*, entrée libre ou sur invitation, participation libre.
Centre culturel Lesparre :
05 56 41 13 33

Du 29 au 1^{er}

Jump Médoc

Concours pro et amateur (Circuit de l'Aquitaine Tour Prestige). Hippodrome de la Bécade.

Propriétaires de Chevaux Sport du Médoc :
06 08 13 19 12

Sam. 30

Portes ouvertes aux Jardins de Louise

De 9h à 17h, derrière la Résidence Louise Michel.
Les Jardins de Louise :
05 56 09 05 60

A VENIR...

Inauguration de la rue Jean-Jacques Rousseau



juillet

Lun. 2

Séniors : Spectacle cabaret avec «Les Gal's»
Salle des fêtes de Saint-Trélody à 14h30.
CCAS : 05 56 73 21 00

Vend. 13

Jazz à la Tour

17ème édition du festival de Jazz. A partir de 18h30 à la Tour de l'Honneur.
Restauration, entrée gratuite.
LM Jazz : 06 81 64 08 81.

Sam. 14

Fête nationale

Commemoration au Monument aux morts, défilé, apéritif.
Mairie : 05 56 73 21 00.

Sam. 14

Courses hippiques PMU

Hippodrome de la Bécade, payant.
Sté hippique : 06 74 83 16 40

Jeu. 19

Marché des producteurs de pays

Au pied de la Tour de l'Honneur, à partir de 19h, dégustez les produits locaux et réglez-vous sur place dans une ambiance conviviale et animées par des musiciens.
Mairie : 05 56 73 21 00

Mar. 24

Commemoration du maquis de Vignes Ouides
Comité d'Entente des anciens combattants :
05 56 41 07 41



Dim. 29

Élection de Miss Médoc

Show en présence des plus jolies jeunes filles du Médoc.
Vote du public et du jury : vous choisissez votre Miss !
EFM* à 15h, payant.
Le Fil rouge du Médoc :
06 86 02 59 99



août

Du 3 au 5

62^{ème} Foire aux Vins

Thème : le cirque. A la Tour de l'Honneur, à partir de 10h, rencontrez les viticulteurs et producteurs qui vous feront déguster toutes sortes de mets délicieux ! Avec rencontres littéraires, animations de rue, bandas, petit train dans la ville, exposition et balades en véhicules anciens. Braderie des commerçants le vend. et le samedi. Concours de pétanque en doublette et tripléte. Vide-grenier brocante le sam. et le dimanche.

Les temps forts :

Vend. 3 : Inauguration à 18h. En soirée : Manu Mambo : chanteur aux accents du soleil

Sam. 4 en soirée : Spectacle musical Super Trouper for ABBA + Son et lumières

Dim. 5 (a.m.) : rencontres de catch féminin en plein air puis apéritif offert par le Comité **Comité de la Foire aux Vins :**
05 56 41 66 07
06 75 03 16 42

**Demandez
le plan de la
Ville !**

Sam. 4 et Dim. 5

**Grand prix des vins de
Lesparre-Médoc**

Concours de Ball-Trap en 75 plateaux, à partir de 14h le samedi et 9h le dimanche, licence obligatoire. Lieu-dit La Cascade. Entrée gratuite.
BTC de Lesparre :
05 56 71 19 44

Du 9 au 12

**Exposition – bourse aux
minéraux et fossiles**

Bénéfices reversés au profit de l'Institut Bergonié, gratuit pour les visiteurs. EFM*
Asso. Lesparre lutte contre le cancer : 05 56 41 11 94

Vend. 10

Cinéma en plein air

À la Tour de l'honneur, au coucher du soleil
Mairie : 05 56 73 21 00

Jeu. 16

**Marché des producteurs
de pays.**

Au pied de la Tour de l'Honneur, à partir de 19h, dégustez les produits locaux et régaliez-vous sur place dans une ambiance conviviale et animée par des musiciens.
Mairie : 05 56 73 21 00

septembre

Sam. 15

Forum des Associations

Choisissez vos activités et vos loisirs en rencontrant toutes les associations lesparriennes. EFM*.
Mairie : 05 56 73 21 00

Sam. 15

Accueil des nouveaux

Lesparriens

Présentation de la

commune par les membres du Conseil municipal.
Accueil en mairie.

Mairie : 05 56 73 21 00

A venir en octobre

**Élection de « Miss Prestige »
Aquitaine**

EFM*, en présence de Geneviève de Fontenay.
Le Fil Rouge du Médoc :
06 86 02 59 99

tout l'été

Marché : pl. Gambetta le mardi et samedi matin

Cinéma Le Molière : à l'EFM*, pl. Gambetta.

Programme et tarifs sur www.artec-cinemas.com

Office de Tourisme :

Cours du Maréchal de Lattre de Tassigny
Tél : 05 56 41 21 96 - tourisme-coeurmedoc.com
tourisme.coeurmedoc@gmail.com

Tour de l'Honneur (XIII^{ème} siècle)

Visites régulières en été.
Nocturnes lors des manifestations se déroulant sur le site.
Les Amis de la Tour : rue Pierre Curie.
05 56 41 06 75

* EFM : Espace François Mitterrand

L'apostrophe 055752840 - Programme non exhaustif, sous réserve de modifications. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédits photos : Ville de Lesparre-Médoc, OT Coeur de Médoc, S. Avril, J.L. Fournon, F. Dupin, Château Les Marceaux, Château d'Escot, Château Vernous, Château du Courneau.

**ANIMATIONS ÉTÉ
2012**

Ville de Lesparre-Médoc

37, crs du Maréchal de Lattre de Tassigny

33340 LESPARRÉ-MÉDOC

Tél : 05 56 73 21 00 Fax : 05 56 41 86 83

contact@mairie-lesparre.fr

www.mairie-lesparre.fr